



DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442
ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS
Tél. : 04 20 100 200
Fax : 04 26 99 58 18
www.a3pro.fr

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

FACTURE du : 05/09/2025 Page :1/1
L.C.R. Echéance le : 31/10/2025
Magasinier : EQUIPE NUIT TVA : FR12902550565

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande		
5395089	0165285			Zone Expedition : 03				6153871		
Désignation				N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe €	Remise %	Prix unitaire net hors taxe €	Montant €
** BL 6153871 DU 05/09/2025 **										
CHRIS / WW360HB										
I:BOUGIE ALLUMAGE AM				FMOOE176T10 E02H05	2,00	4	22,90	48,00	11,91	23,82
----- SOUS-TOTAL PIECES -----										
23,82										
CHER CLIENT										
NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS.										
VOUS Y RETROUVerez VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS										
CATALOGUES AINSI QUUN LIVRET DE BONNES PRATIQUES.										
SIL NEST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT										

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
5395089	0165285	6153871
Echéance le :	31/10/2025	
05/09/2025	28,58	



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.